



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

6734/87 (Presse 83)

1168th meeting of the Council

- General Affairs -

Brussels, 25 and 26 May 1987

President: Mr Leo TINDEMANS,  
Minister for Foreign Relations  
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS Minister for Foreign Relations

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER Minister of State,  
Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Pedro SOLBES State Secretary for Relations with  
the European Communities

France:

Mr Bernard BOSSON Minister with responsibility for  
European Affairs

Ireland:

Mr Brian LENIHAN

Minister for Foreign Affairs

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI

Minister for European Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN

State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Victor MARTINS

State Secretary for European  
Integration

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Secretary of State for Foreign and  
Commonwealth Affairs

o

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Mr Frans ANDRIESEN

Vice-President

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Willy DE CLERCQ

Member

Mr Stanley CLINTON DAVIS

Member

MAKING A SUCCESS OF THE SINGLE ACT - A NEW FRONTIER FOR EUROPE

After being informed of the discussions within the ECOFIN Council, the Council asked each delegation for its views on the whole issue, on the basis of an interim report from the Permanent Representatives Committee and following an introductory statement by Mr DELORS, President of the Commission, stressing the gravity of the Community's financial situation. The discussion enabled delegations to express an opinion on the present state of the issue and to emphasize points which they considered important for subsequent proceedings.

At the end of the discussion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to expedite proceedings on the matter in accordance with the guidelines contained in the interim report in order to submit to the Council for its meeting on 22 and 23 June a report on the whole matter, highlighting the issues to be settled and the options open. On the same occasion, the Council will be informed of the outcome of the Agriculture Council and the Budget Council with regard to 1987.

On the basis of all these factors the Council will, at its next meeting and at the conclave scheduled for 27 and 28 June, prepare for the European Council's discussions on the subject.

RELATIONS WITH TUNISIA

The Council prepared for the third meeting of the EEC-Tunisia Co-operation Council, which was held on the morning of Tuesday 26 May, in conjunction with this meeting.

(see press release CEE-TU 2603/87 Presse 91)

PROTOCOLS OF ADAPTATION TO THE MEDITERRANEAN AGREEMENTS

The Council decided to sign the Protocols providing for economic and technical adaptation to the Co-operation Agreements - and the ECSC Agreements - between the Community and Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon and Tunisia consequent upon enlargement of the Community.

The Protocols enable Spain and Portugal to participate fully in these Co-operation Agreements, and they make certain economic adjustments in the context of the overall Mediterranean policy of the enlarged Community.

The Protocol of adaptation to the Co-operation Agreement with Tunisia was signed on the occasion of the third meeting of the EEC-Tunisia Co-operation Council on Tuesday 26 May (see press release CEE-TU 2603/87 Presse 91).

With regard to the Protocols of adaptation to the Association Agreement with Turkey, the Council will continue its discussions at a forthcoming meeting, the Permanent Representatives Committee having been instructed to examine the matter in greater depth in the meantime.

RELATIONS WITH JAPAN

- Negotiations under GATT Article XXIV.6

In its negotiations with Japan under Article XXIV.6, the Commission's objective will be to ensure that the tariff changes resulting from enlargement of the Community do not accentuate the current absence of any real balance of mutual advantages.

The volume of trade in respect of which the Commission will propose binding the duties in the Common Customs Tariff will depend upon that objective. The Article 113 Committee will be consulted on the finalization of the CCT binding list, which will be adopted by the Council on the basis of the Commission proposal and taking into account the suggestions made by the Spanish delegation.

- Prevention of deflections of trade in the field of semi-conductors

With regard to the prevention of deflections of trade following the measures taken by the United States against Japan in the field of semi-conductors, the Council adopted the following Decision:

THE COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES,

Whereas the Government of the United States of America decided unilaterally on 17 April 1987 to impose a 100% customs duty on imports of certain products originating in Japan;

Whereas these measures may cause a deflection of trade in Japanese exports of the products concerned from the United States market to the Community;

Whereas, should this hypothesis prove correct, it is advisable to take measures regarding imports into the Community of these products originating in Japan, in order to safeguard the Community's interests, while complying with the General Agreement;

Whereas it is nevertheless necessary to safeguard the normal flow of imports from Japan into the Community, also taking into account market trends;

Whereas the Commission (<sup>1</sup>) has introduced surveillance measures with a view to monitoring the trend in imports of the products in question,

HAS DECIDED AS FOLLOWS:

- should deflections of trade cause or threaten to cause serious prejudice to Community producers, to ask the Commission to submit, as a matter of urgency, in compliance with the provisions of the GATT, a proposal for a Regulation introducing 100% duties on such deflected imports,
- to take a decision on any such proposal within two weeks.

---

(<sup>1</sup>) Regulation (EEC) No 1245/87 of 4 May 1987.

RELATIONS WITH THE UNITED STATES - TRADE BILLS BEFORE CONGRESS

The Council expressed concern at developments with regard to the current proposed trade legislation in the United States, which it intends to follow closely. In this context it gave a reminder of the conclusions it adopted in March, expressing the hope that the outcome of the legislative process would not oblige the Community to respond in accordance with its rights under the GATT.

PREPARATIONS FOR THE WESTERN ECONOMIC SUMMIT

The Council reviewed the preparations for the Western Economic Summit.

RELATIONS WITH LATIN AMERICA

The Council agreed to return to this important issue at its next meeting, during which it would be discussed as a matter of priority.

INDUSTRIAL CO-OPERATION WITH CERTAIN DEVELOPING COUNTRIES IN LATIN MAERICA, ASIA, THE GULF AND THE MEDITERRANEAN

The Council agreed to return to this issue also at its next meeting.



RELATIONS WITH YUGOSLAVIA

The Council adopted the amended negotiating directives for the second Financial Protocol in the context of the EEC-Yugoslavia Co-operation Agreement, agreeing to the Commission proposal that EIB loans be increased.

LIMITS FOR THE RADIOACTIVE CONTAMINATION OF DRINKING WATER AND AGRICULTURAL PRODUCTS

The Council noted the state of the proceedings on a permanent system for establishing limits for the radioactive contamination of drinking water and agricultural products, and the statement by Mr CLINTON-DAVIS, Member of the Commission, that the Council would in fact receive a formal proposal on the matter by 20 June at the latest.

After an exchange of views, the Council reiterated the importance it attached to the matter, noted that an initial discussion would be held at its meeting on 22 June on the Commission proposal, and emphasized that intensive work would be required to enable it to act before the agreed date of 31 October 1987.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Generalized system of preferences

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation applying supplementary generalized tariff preferences in respect of certain industrial products originating in developing countries and sold at the Berlin "Partners in Progress" Fair.

GATT

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision amending the Agreement in the form of an exchange of letters between the Community and the Kingdom of Norway concerning mutual trade in cheese.

Customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- a Regulation temporarily suspending the autonomous Common Customs Tariff duties on a number of agricultural and fisheries products;

- a Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota:

= for herring falling within subheading 03.01 B I a) 2 of the Common Customs Tariff (duty-free tariff quota of 34 000 t from 15 June 1987 to 14 February 1988: Benelux 1 419 t; Denmark 20 508 t; Germany 6 612 t; France 858 t; United Kingdom 603 t; reserve 4 000 t);

- = for ferro-phosphorus falling within subheading ex 28.55 A of the Common Customs Tariff (duty-free quota of 13 000 t from 1 July to 31 December 1987: Benelux 4 935 t; Germany 2 565 t; Spain 200 t; France 1 280 t; Portugal 170 t; United Kingdom 1 280 t; reserve 2 570 t);
  - = for certain polyethylene terephthalate films falling within subheading ex 39.01 C III a) of the Common Customs Tariff (duty-free quota of 850 t from 1 July to 31 December 1987).
-

Bruxelles, le 22 mai 1987.

Note B10(87)136 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

Préparation du Conseil Affaires Générales :  
-----  
(F. Le Ball)

Les Ministres des Affaires Etrangères se réuniront lundi et mardi 25 et 26 mai. La Journée du lundi sera consacrée jusqu'à 17 h à la coopération politique. A cette occasion, seront débattus notamment la situation en Amérique Centrale et en particulier le plan Arias, le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud.

Le Conseil se réunira formellement à 17 h et entamera sa réunion par la poursuite de la discussion en session restreinte sur l'Acte Unique. Suivra la préparation du Sommet Occidental avant que ne soient débattues les relations avec le Japon et les Etats-Unis.

\* Japon :

Le Conseil aura sur sa table deux propositions de la Commission l'une portant sur le détournement de commerce, l'autre sur les négociations XXIV : 6.

La Commission propose au Conseil des mesures pour éviter que les produits (certains téléviseurs, certaines machines-outils, certains ordinateurs personnels) qui ont été touchés par les mesures américaines ne se déversent sur le marché communautaire. Ces produits font déjà l'objet d'une surveillance communautaire instaurée au début du mois de mai. La Commission propose maintenant que s'il s'avérait qu'il y a détournement de commerce, les produits en question fassent l'objet d'une taxation de 100 %. La Commission ne propose pas de niveau précis à partir desquels cette taxation serait imposée, ces niveaux seront déterminés ultérieurement.

Cette proposition a déjà fait l'objet de discussions au sein du groupe du Conseil et semble entraîner une certaine résistance de la part de certains Etats membres (RFA, PB, DK).

L'autre proposition sur laquelle la Commission demande au Conseil de se prononcer est un mandat supplémentaire pour des négociations au titre de l'Article XXIV : 6 du GATT avec le Japon. A l'origine de cette proposition, la constatation que le Japon bénéficie de l'élargissement de la Communauté puisque les tarifs sur les produits industriels en Espagne et au Portugal ont déjà diminué et continueront à le faire au fur et à mesure de la période transitoire. C'est ainsi que l'on a constaté, en 1986, une augmentation de l'ordre de 30 % en ECU des exportations japonaises vers les pays ibériques. Le déséquilibre des avantages au profit du Japon est donc en train de se renforcer.

La Commission propose donc au Conseil de demander au Japon une plus grande ouverture de son marché pour une série de produits intéressants pour l'Espagne et le Portugal. Il s'agit pour l'essentiel de produits agricoles (vin, jus de fruits, produits à base de tomates), et de produits dérivés du cuir. Au cas où le Japon n'accepterait pas cette proposition, la Commission propose alors que la Communauté ne reconsolide les droits pour un certain nombre de produits électroniques tels que les fours à micro-ondes, certains amplificateurs, les lecteurs de disques à laser et les orgues électroniques.

\* Etats-Unis :

Le Conseil n'aura pas de débats sur ce point mais entendra Mr De Clercq qui fera le point sur l'évolution des projets de loi commerciaux devant le Congrès américain.

La journée de lundi se terminera par un dîner du Conseil avec la délégation tunisienne dirigée par le ministre des Affaires étrangères présente à Bruxelles pour le Conseil de coopération.

Mardi, les ministres commenceront leurs travaux par le Conseil de coopération avec la Tunisie, qui passera en revue l'ensemble des relations entre la Communauté et la Tunisie tant sous l'angle commercial que celui de la coopération.

Le Conseil se réunira ensuite pour réexaminer la proposition de protocole financier pour la Yougoslavie. Lors de la session d'avril, il était clairement apparu que certains Etats membres ne pourraient en aucun cas accepter l'inclusion de fonds budgétaires dans ce Protocole. La proposition maintenant sur la table prévoit un protocole comportant uniquement des prêts de la BEI et s'élevant à 550 Mecus. La proposition sur la table, lors du dernier Conseil, était de 520 Mecus de prêts BEI et de 40 Mecus de source budgétaire.

Le Conseil devrait également se prononcer en faveur de la communication que lui avait faite la Commission sur les relations entre la Communauté et l'Amérique Latine ainsi que celle sur la coopération industrielle entre certains PVD d'Amérique Latine, d'Asie, du Golfe et de la Méditerranée

Amitiés,

G. ANOUIL.

Bruxelles, le 26 mai 1987.

Note bio(87) 136 (suite1) aux bureaux nationaux  
CC. aux membres du Service du Porte-Parole :

---

Conseil Affaires Générales :

---

(F. LE BAIL)

Le Conseil Affaires Générales a terminé ses travaux aujourd'hui à 14 h après avoir consacré la journée de lundi à la coopération politique et à la poursuite des discussions sur "réussir l'Acte Unique". (Sur ce dernier point voir note bio séparée).

Ce mardi matin, le Conseil a arrêté des décisions en ce qui concerne le Japon et le Protocole financier Yougoslavie et a adopté une déclaration générale sur les Etats-Unis. Enfin, il a eu un premier échange de vues sur la proposition de la Commission concernant les niveaux admissibles de contamination radioactive. Les points concernant la coopération industrielle avec les PVD non ACP et les relations avec l'Amérique Latine ont été reportés au Conseil de juin.

\* Japon :

"La Commission est particulièrement satisfaite des décisions du Conseil sur le dossier du Japon, décisions qui ont été prises à l'unanimité et qui sont en parfaite conformité avec les propositions qu'avait faites la Commission", a indiqué Mr De Clercq, après l'adoption par le Conseil des directives de négociations supplémentaires pour le XXIV : 6 et des mesures visant à prévenir le détournement de trafic. Les directives complémentaires pour les négociations XXIV : 6 avec le Japon se lisent comme suit "Dans ses négociations au titre de l'article XXIV:6 avec le Japon, la Commission aura comme objectif que les changements tarifaires consécutifs à l'élargissement de la Communauté n'accroissent pas l'absence d'équilibre réel des avantages mutuels telle qu'elle est constatée aujourd'hui. L'ampleur du volume de commerce pour lequel la Commission proposera une consolidation des droits inscrits au Tarif Douanier Commun sera fonction de cet objectif. La liste de consolidation du T.D.C. sera mise au point en consultation avec le Comité de l'article 113 et sera arrêtée par le Conseil, sur la base de la proposition de la Commission et en tenant compte des suggestions de la délégation espagnole."

Le Conseil a également décidé que dans l'éventualité où des détournements de trafic portant ou menaçant de porter un préjudice grave aux producteurs communautaires seraient constatés, la Commission devrait lui présenter d'urgence dans le respect des dispositions du GATT une proposition de règlement imposant des droits de 100 % sur les importations en cause et s'est engagé à statuer sur une telle proposition dans un délai de 2 semaines.

\* Etats-Unis :

A l'issue d'un bref tour de table qui a débuté par une courte présentation de l'évolution des projets de loi commerciaux en discussion au Congrès américain, le Conseil a décidé que la Présidence mentionnerait à la presse la préoccupation de la Communauté "devant l'évolution du processus législatif en cours aux Etats-Unis" et rappellerait ses conclusions de mars "en exprimant l'espoir que l'issue de ce processus législatif sera tel que la Communauté ne sera pas mise dans l'obligation de réagir conformément à ses droits au titre du GATT".

\* Yougoslavie :

Les Ministres se sont mis d'accord sur la dernière proposition faite par la Commission pour le deuxième protocole financier CEE/Yougoslavie. Il s'agira d'un montant de 550 millions d'Ecus tout en prêt de la BEI qui s'étendra sur une période de 6 ans du 1er juillet 85 jusqu'au 31 juillet 91 et qui sera pour l'essentiel consacré à la construction de l'autoroute trans-yougoslave. Le chiffre sur lequel le Conseil s'est mis d'accord représente une augmentation de 20 % par rapport au mandat initial. Cette proposition va maintenant être transmise à la Yougoslavie.

\* Conseil de Coopération CEE/Tunisie :

Ce Conseil, le troisième du genre (le dernier avait eu lieu en décembre 1980) s'est déroulé dans une excellente atmosphère, les deux parties étant largement satisfaites de leurs relations commerciales ainsi que de la coopération dans le cadre des deux protocoles financiers.

Pour la Tunisie, le Ministre des Affaires Etrangères Mr Heidi MABROUK a brossé à grands traits le bilan des relations entre la Communauté et la Tunisie avant de décrire l'état de l'économie de son pays. Sur le premier point, il s'est réjoui de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal car il s'agit, a-t-il dit, d'un élargissement à la démocratie et s'est félicité de l'initiative européenne de conférence internationale sur le Proche-Orient. La Tunisie, a-t-il ajouté, n'a jamais cessé ses efforts pour faire triompher le droit et la raison au Moyen-Orient.

Sur le plan commercial, il a estimé que les échanges se sont développés à un rythme non négligeable quoique déséquilibré puisque les exportations de produits agricoles vers la Communauté, en particulier, le vin, l'huile d'olive et les oranges ont été en diminution constante. La question de l'huile d'olive nous préoccupe malgré la solution transitoire qui nous permet d'exporter annuellement 46 000 tonnes vers la Communauté jusqu'en 1990. La Tunisie, a-t-il ajouté, souhaiterait être consultée sur la réorganisation de ce secteur. Enfin, sur la coopération financière, Mr Mabrouk a estimé que l'utilisation de deux protocoles avait été bonne et que les nouvelles orientations de la Communauté en matière de coopération (autosuffisance alimentaire, contacts accrus entre PME) correspondaient aux objectifs de son pays.

Il a enfin indiqué les efforts de la Tunisie pour améliorer sa situation économique dans le cadre de mesures structurelles approuvées par la Banque Mondiale. Il a souligné la volonté de son pays de s'intégrer dans l'économie mondiale, volonté caractérisée en particulier par la demande d'adhésion de la Tunisie au GATT.

Au nom de la Communauté, Mr Tindemans pour la Présidence et Mr Cheysson pour la Commission ont estimé que le bilan des échanges commerciaux entre la Tunisie et la Communauté était globalement positif : le déficit commercial de la Tunisie à l'égard de la CEE est en diminution, la structure des exportations tunisiennes et la place croissante des produits manufacturés indiquent les progrès de l'industrialisation dans ce pays. Mr Cheysson a clairement indiqué que l'avenir n'était pas dans le développement des exportations agricoles mais plutôt dans une coopération accrue qui mettrait en contact les industries de la Communauté et de la Tunisie. Ils ont tous deux précisés que l'accroissement significatif de l'enveloppe financière du troisième protocole tunisien souligne la volonté de la Communauté de contribuer activement à la réalisation des objectifs du 7ème plan tunisien.

Amitiés,



Gilles ANOUIL;